

Commune de TRECLEOUX
26 Chemin Neuf
05700 TRECLEOUX



PROCES VERBAL



CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

19 heures 30 – en salle de réunion de la mairie

L'an deux mil vingt-cinq, le trente-un mars, à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean SCHÜLER, Maire.

Présents : Sophie BOGDANOVIC, Daniel GIRARD, Guy LEBERT, Pierre-Yves REYNAUD, Jérôme SAMUEL, Jean SCHÜLER

Absents et excusés : Françoise ISOARD, Muriel MULLER, Pierre REYNAUD (pouvoir donné à Guy LEBERT), Gilles ROBERT (pouvoir donné à Daniel GIRARD)

Secrétaire de séance : Guy LEBERT

Monsieur le Maire préside l'assemblée.

Monsieur le Maire remercie les membres du conseil municipal présents.

L'assemblée, à l'unanimité, nomme Guy LEBERT, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19h30.

Le Maire constate que le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut donc valablement délibérer.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour prévu :

1. Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 27/01/2025
2. Schéma directeur d'Assainissement :
 - Etude du rapport d'analyse établi par IT05
 - Constitution dossier demande de subventions
3. Participation 2025 F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement)
4. Participation 2025 A.D.I.L. (Agence Information pour le Logement)
5. Signature convention pour l'implantation de composteurs collectifs sur voie privée
6. Signature convention avec la Bibliothèque Départementale
7. Signature convention pour l'implantation de ruches sur parcelles communales « La Garenne »
8. Signature convention de partenariat pour la cartographie géolocalisée des réseaux d'eau et d'assainissement - CCSB

9. Proposition ONF exercice 2026
10. Participation ALSH (Centre de loisirs « l'île aux Grands ») – Commune de Serres
11. Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion 05 les assurances statutaires
12. Questions diverses

Approbation procès-verbal du dernier conseil en date du 27/01/2025

Monsieur le maire demande si certains membres du conseil municipal ont des observations à formuler concernant le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 27 janvier 2025. A l'unanimité des présents et des représentés, le conseil municipal valide le procès-verbal ainsi que les délibérations y afférentes.

Schéma directeur d'Assainissement :

- **Etude du rapport d'analyse établi par IT05**
- **Constitution dossier demande de subventions**

Monsieur le Maire rappelle le dossier en cours concernant l'actualisation du Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune. Il indique que les Services de l'Ingénierie Territoriale des Hautes-Alpes (IT 05) assistent la Mairie dans ce dossier. Un appel d'offres a donc été publié et une consultation a été engagée par une procédure adaptée concernant un marché de prestations intellectuelles pour la mise à jour du Schéma Directeur d'Assainissement (SDA). La consultation a duré du 25/11/2024 au 06/01/2025. Au terme de cette période 2 candidats ont transmis une offre (OTEIS SAS et CEREG ALPES), une autre n'est parvenue hors délais. L'ouverture des plis a eu lieu le 3/02/2025 à Trescléoux, et un rapport d'analyse des offres a été établi par l'IT 05. Monsieur le Maire donne lecture du rapport. Le Conseil Municipal, après analyse du rapport décide de retenir l'offre de la société OTEIS SAS qui a obtenu la note de 93.5/100, la société CEREG ALPES ayant obtenu la note de 84.5/100. Le montant de l'offre s'élève à la somme de : **30 090.00 € H.T.** Monsieur le Maire indique, qu'il convient de constituer un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau. Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

TRAVAUX	Dépenses HT	FINANCEMENT	Recettes HT
MISE A JOUR DU SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT	30 090.00 €	Agence de l'Eau 50 %	15 045.00 €
		Conseil Départemental 20 %	6018.00 €
		Autofinancement	9 027.00 €
Total H.T.	30 090.00 €	Total H.T.	30 090.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide le rapport d'analyse des offres. Valide le plan de financement et autorise la Maire à constituer les dossiers de demande de subventions. Le rapport d'analyse des offres est transmis par mail aux conseillers municipaux.

Participation 2025 F.S.L. (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal une demande de participation pour la commune de Trescléoux au Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.) concernant l'année 2025. Il rappelle que ce fonds permet aux ménages en difficulté d'obtenir une aide ponctuelle afin de se maintenir ou d'accéder à un logement autonome. Il indique que la participation est de 0.40 € par habitant. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal donne son accord pour le

versement d'une participation de **122.80 Euros (307 habitants x 0.40 €)** au Fonds de Solidarité pour le Logement et autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental des Hautes-Alpes.

Participation 2025 A.D.I.L. (Agence Information pour le Logement)

Monsieur le Maire donne lecture de l'appel de cotisation de l'A.D.I.L. 05 pour l'année 2025 d'un montant de 107.45 €. Il indique que la cotisation est de 0.35 € par habitant. Il rappelle que depuis le 1^{er} décembre 2008, L'Agence D'Information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute Provence (ADIL 05/04) offre gratuitement aux habitants un conseil complet sur tous les aspects des problèmes juridiques, financiers et fiscaux liés au logement. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de verser la cotisation d'un montant de : **107.45 € (307 habitants x 0.35 €).**

Signature convention pour l'implantation de composteurs collectifs sur voie privée

Monsieur le Maire explique qu'il serait opportun de prévoir la mise en place d'un composteur collectif au point d'apport volontaire situé Route de Lagrand. La place retenue serait à côté des conteneurs. Iseult et Anna Maria, bénévoles au Blaisance Café seront les référentes du site et notre employé communal en assurera la gestion avec l'appui de Madame Audrey D'HEILLY de la CCSB. Considérant que l'emplacement retenu (cadastré C182) est une parcelle privée, Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention. Monsieur le Maire donne lecture du projet de la convention. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal donne son accord pour l'implantation d'un composteur, valide les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Signature convention avec la Bibliothèque Départementale

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu du Pôle Cohésion Sociale et Solidarités du Conseil Départemental des Hautes-Alpes. Il explique qu'au moyen de sa bibliothèque départementale, le Département contribue au développement de la lecture publique sur son territoire qui se traduit par un Schéma de Développement Durable de la Lecture Publique. Le précédent Schéma couvrait la période 2018-2023 et un nouveau Schéma a été voté courant novembre 2024 pour la période 2024-2028.

A cet effet, Monsieur le Maire explique que si nous souhaitons que notre bibliothèque municipale continue à faire partie du réseau départemental et accéder aux services de la Bibliothèque Départementale, il convient de signer la nouvelle convention sociale. Monsieur le Maire indique que la Bibliothèque est ouverte au public le mardi après-midi et des actions « bébés lecteurs » ont lieu régulièrement avec l'Assistante Maternelle du village. Des bénévoles sont également présentes tous les mardis après-midi. Monsieur le Maire donne lecture du projet de la convention. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal valide la convention et autorise le Maire à la signer.

Signature convention pour l'implantation de ruches sur parcelles communales « La Garenne »

Monsieur le Maire donne lecture du courrier qu'il a reçu de la part de Monsieur DURON Clément, apiculteur professionnel depuis 10 ans, qui a emménagé cet été sur la commune de Chanousse et qui souhaite planter une cinquantaine de ruches sur des palettes à l'année dans la forêt communale « La Garenne ». Monsieur le Maire indique qu'une réunion a eu lieu en mairie avec les services de l'O.N.F., Monsieur Clément DURON et Monsieur Gilles ROBERT, Conseiller Municipal afin de définir le lieu d'implantation. Monsieur le Maire indique qu'il convient de signer une convention et de fixer une redevance annuelle pour occupation du domaine public. Monsieur le Maire indique que le lieu retenu se situe sur la parcelle cadastrée : ZD27. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents et représentés donne son accord pour le maintien d'un rucher sur la forêt communale « La Garenne » sur la parcelle ZD27 mais demande au Maire de prévoir une nouvelle rencontre avec Monsieur DURON pour fixer précisément les modalités et conditions ainsi que le tarif de la redevance.

Signature convention de partenariat pour la cartographie géolocalisée des réseaux d'eau et d'assainissement – CCSB

Monsieur le Maire indique qu'il a dû faire appel aux Services SIG (Système d'Information Géographique) de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch pour la recherche des réseaux d'eau potable et d'assainissement afin de permettre le raccordement à l'eau potable et assainissement de la parcelle cadastrée D659, Rue de la Place. Il indique aussi, qu'il est nécessaire d'utiliser également ce service pour remettre à jour les données portées sur GEOMAS et ne correspondant pas à la réalité du terrain. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention par laquelle la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch propose à ses communes membres que son Service d'Information Géographique (SIG) collecte leurs données sur le terrain, positionne leurs ouvrages dans la meilleure classe de précision possible, afin de disposer d'un inventaire complet et cartographié, permettant de répondre à un contexte réglementaire toujours plus exigeant.

Les missions concernées par le service SIG sont les suivantes :

- Géolocalisation d'ouvrages et d'équipements des réseaux d'eau potable et d'assainissement,
 - Description des éléments selon les modèles de données du projet GéoMas
 - Géoréférencement et numérisation de plans papiers et informatiques
 - Intégration des données dans le SIG mutualisé GéoMas
 - Accompagnement pour la création ou la mise à jour du compte « Construire sans détruire » de la commune.
- Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, valide les termes de la convention et autorise le Maire à la signer.

Proposition ONF exercice 2026

Monsieur le Maire indique que 2 points sont à traiter concernant les propositions de l'O.N.F. :

- 1- Entretien des pistes DFCI : l'O.N.F. a fait parvenir un courriel indiquant les pistes DFCI qui doivent être entretenues par la commune et propose un devis d'intervention de 2270.00 € HT le Km de piste. Les ml répertoriés sont de 8.4 kms. Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité des présents et représentés décide de ne pas donner suite à la proposition de l'O.N.F. mais demande à ce que soit engagée une réflexion sur l'entretien de toutes les pistes en sollicitant un rendez-vous avec les services de l'O.N.F. pour une visite, précisions et avis sur l'entretien à prévoir.
- 2- Affouage 2026 : des travaux d'affouages sont proposés par l'O.N.F., il s'agit de parcelles situées à La Fubie. Cet endroit est pour le moment inaccessible et le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de répondre en ce sens aux services de l'O.N.F.

Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'entretien des pistes DFCI pour l'année 2025 et la proposition de coupes affouagères pour l'exercice 2026.

Participation ALSH (Centre de loisirs « l'île aux Grands ») – Commune de Serres

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un projet de convention qu'il conviendrait de signer avec la mairie de SERRES concernant la participation pour la prise en charge des enfants de 6 à 12 ans accueillis par l'ALSH « l'île ô grands » durant les vacances scolaires et les mercredis pendant la période scolaire. Cette convention est valable du 01/01/2025 au 31/12/2025. Monsieur le Maire précise qu'un enfant est concerné et que d'autres enfants du village vont également dans les centres de Garde-Colombe et Laragne-Montéglin. Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés, le Conseil Municipal valide les termes de la convention, précise que la commune de TRECLEOUX participe déjà aux frais d'accueil auprès des structures de GARDE-COLOMBE et de LARAGNE-MONTEGLIN et participera donc financièrement à hauteur de 150 € et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion 05 les assurances statutaires

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil d'administration du Centre de Gestion des Hautes-Alpes a décidé de relancer une consultation du marché en vue de souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département un « contrat d'assurance » garantissant les frais laissés à la charge des employeurs publics locaux, en vertu de l'application des textes régissant leurs obligations à l'égard de leur personnel en cas de décès, d'invalidité, d'incapacité et d'accidents ou de maladies imputables ou non au service. Il indique qu'une lettre d'intention a été transmise au Centre de Gestion et qu'il convient de délibérer pour charger le Centre de Gestion d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire à un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2026 auprès d'une entreprise d'assurance agréé et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision. Les contrats à garantir tout ou partie des risques concernent le personnel affilié à la CNRACL et à l'IRCANTEC. Après délibération et à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal charge le Centre de Gestion des Hautes-Alpes d'organiser la consultation.

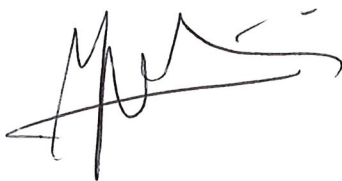
Questions diverses :

- Participation de la commune à la mutuelle des salariés : obligatoire au 01/01/2026
- Evacuation des tuiles dans le clocher de l'église : accès compliqué, traitement contre les poux des pigeons à prévoir, dossier à suivre
- Eclairage de l'église : visite avec un électricien avec préconisation de changer les ampoules : le travail va être effectué
- Chemin du Teyrac : partie effondrée. Après visite de la société ENEDIS et considérant l'état du chemin, il s'avère que le problème ne vient pas des travaux réalisés mais d'une source qui jaillit à cet endroit et continue sa course jusqu'au cimetière. Des demandes de devis vont être faites et des travaux de captage et réfection sont à prévoir
- Matériel commune : question pour une éventuelle vente de la benne qui ne sert que très rarement
- Débroussaillage : début des travaux effectué par l'employé communal qui peut procéder à ceux-ci considérant ses habilités obtenues en 2024 (CACES)
- SIEPA (Syndicat pour la gestion de l'eau) : adhésion au 01.01.2026. Les travaux continuent et notamment la mise en place de la gestion administrative et technique
- Point sur le personnel communal : dossiers en cours pour reclassement et/ou mise en retraite pour invalidité
- Stade : demande de devis pour la réalisation d'un terrain de vélo cross au stade municipal Route de Montjay avec démontage du terrain de tennis (dangereux et interdit d'accès)
- Chaudière de l'église : démontage à prévoir car rendue inutilisable depuis plusieurs années de par les contrôles de sécurité
- Passerelle du stade : travaux à engager et en attendant pose d'un panneau d'interdiction d'accès
- Opération « Nettoyons le Sud » : 26 avril 2025. Réunion en visio prévue ce jeudi et info diffusée auprès des habitants

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30

Fait à Trescléoux, le 31/03/2025

Le Maire, Jean SCHÜLER



Le secrétaire de Séance, Guy LEBERT



